



En exercice : 59
Présents : 53
Votants : 59

Séance du 18 mai 2026

Le dix-huit mai Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mai 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
GOUPILLAT Daniel, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, titulaire
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
ROBIN Gilles, suppléant
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
/
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : GEUSSELIN Stéphanie (Astillé), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BELOUARD Guillaume (La Selle Craonnaise), PROD'HOMME Tanguy (Renazé), JONCHERAY Quentin (Saint Erblon), POIRIER Bruno (Senonnes), FLEURIE Pascal (Senonnes)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

GEUSSELIN Stéphanie a donné pouvoir à TRIDON Fabrice
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à GOUPILLAT Daniel
PROD'HOMME Tanguy a donné pouvoir à LE GUENNEC Aurélie
POIRIER Bruno a donné pouvoir à TISON Hervé

MAHIER Aurélie a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
BELOUARD Guillaume a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Chantal

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-05/147 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 18 MAI 2026

**OBJET 2026-05/147 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
REPRESENTATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS – EPA « MAYENNE INGENIERIE »**

M. Christophe LANGOUËT, Président, rapporte au Conseil communautaire que la Communauté de Communes de Pays de Craon adhère à l'Établissement Public à caractère administratif « Mayenne Ingénierie » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que, conformément à l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, « Mayenne Ingénierie » créé sous forme d'un Établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux EPCI et aux communes du département adhérents, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

À cette fin, « Mayenne ingénierie » a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

D'après les statuts de « Mayenne ingénierie », le Conseil d'administration présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, est composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les Conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Présidents d'EPCI et Maires des collectivités adhérentes.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de « Mayenne ingénierie » adoptés le 11 septembre 2017,

Vu la délibération n° 2017-122/189 en date du 11 décembre 2017 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Craon à « Mayenne Ingénierie »,

Le Conseil communautaire est invité à désigner ses 2 représentants auprès de « Mayenne Ingénierie ».

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

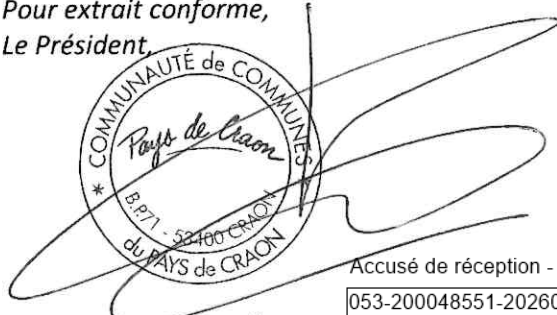
Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (59 votants)

- ⇒ **DÉSIGNE** les représentants de la Communauté de Communes auprès de « Mayenne Ingénierie » comme suit :
- **M. Clément BEUCHER**, titulaire
 - **M. Willy GAUMÉ**, suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 mai 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260526-DELIB202605147-DE

Accusé certifié exécutoire

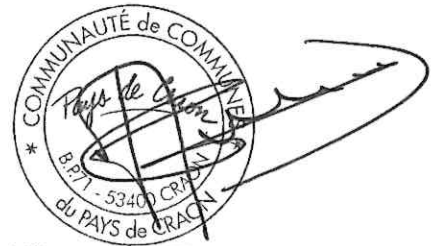
Réception par le préfet : 26/05/2026

Affichage : 26/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD